



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)



## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 19.05.31.09**

### **OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

#### **CAP FILIERES**

#### **Approbation du cadre d'intervention du CAP FORET BOIS 4<sup>ème</sup> génération**

#### **Approbation d'une convention (cadre d'intervention du CAP Forêt Bois 4<sup>ème</sup> génération)**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **03 mai 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 02 mai 2019 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

## DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions) et d'approuver la convention de mise en place du CAP FORET BOIS 4EME GENERATION (**annexe 1**) et le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – **enveloppe prévisionnelle de 3 335 600 € au titre de la politique agriculture régionale forêt bois** et 2 693 152 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

### **SIGNE ET AFFICHE LE : 03 mai 2019**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE FORET BOIS  
4EME GENERATION  
2019-2023**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 03 mai 2019 (CPR n°19.05.31.09), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**ARBOCENTRE**, association loi 1901 (Siret 40875052900039), ayant son siège 2163 avenue de la Pomme de Pin CS 40001 – Ardon – 45075 Orléans Cedex 2, représenté par Monsieur Francis LHEURE, Président, ci-après dénommée « Le bénéficiaire »,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020,

**VU** le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

**VU** le règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 42061 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur forestier pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 42062 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur forestier pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 19.05.31.09 du 03 mai 2019 adoptant le programme relatif au CAP FORET BOIS 4EME GENERATION

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP FORET BOIS 4EME GENERATION»

### **ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Etablir la **construction bois associée aux matériaux biosourcés** d'isolation ayant une très faible consommation énergétique (passif) comme **référence économique et technique optimale** pour répondre à la future RE 2020 et à la démarche E+C-. Généraliser l'utilisation du bois dans la construction.
- **Développer très fortement les chaufferies bois** approvisionnées en circuit court avec plus de valeur ajoutée.
- Transformer plus de bois en région, augmenter la valeur ajoutée par **l'innovation et le design** pour développer les emplois ruraux.
- **Récolter plus de bois** notamment en forêt privée pour **stocker durablement le CO<sub>2</sub>** dans la construction et **limiter les risques** biotiques et climatiques.

- Gérer durablement la forêt pour la **renouveler et l'adapter** au changement climatique, **développer la ressource** forestière, pérenniser la **biodiversité**, **séquestrer plus de CO<sub>2</sub>**.

### **ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

**Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux**

**Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises**

**Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique**

**Axe D : Adapter la forêt au changement climatique.**

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **3 335 600 € au titre de la politique agriculture forêt bois** et 2 693 152 € au titre du FEADER pour la réalisation du programme du CAP FORET BOIS 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

### **ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP FORET BOIS 4EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

#### Versement des crédits

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional.

### **ARTICLE 6 - Durée du CAP FORET BOIS 4EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

### **ARTICLE 7 - Suivi du FORET BOIS 4EME GENERATION – Avenant**

#### 1. Compte rendu annuel

Arbocentre adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

#### 2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, Arbocentre adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

### 3. Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP FORET BOIS 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

#### **ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

Arbocentre s'engage à mettre en place et à animer le CAP FORET BOIS 4EME GENERATION dans les conditions prévues dans la présente convention.

#### **ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

Arbocentre s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP FORET BOIS 4EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

#### **ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans. 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait en deux exemplaires originaux,  
à Orléans, le 03 mai 2019

le Président du Conseil régional

Le Président d'Arbocentre

François BONNEAU

Francis LHEURE

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## AXE A : DEVELOPPER LES MARCHES ET L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX

Action A1 : Prescrire les bois régionaux et français dans la construction	2
Action A2 : Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	3
Action A3 : Prescrire l'emballage en bois et accompagner les projets	4
Action A4 : Accompagner la mise en œuvre des PCAET	5
Action A5 : Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales	6

## AXE B : APPUYER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Action B1 : Accompagner les entreprises dans leur projet en lien avec Cambium Innovation	7
Action B2 : Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois	8
Action B3 : Soutenir les investissements des ETF	9
Action B4 : Soutenir les investissements des scieries	10
Action B5 : Promouvoir les métiers et formations de la filière	11

## AXE C : MOBILISER PLUS DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION DURABLE DE LA FORET ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action C1 : Plans Simples de Gestion volontaires, PSG+ ou parcelles à renouveler	12
Action C2 : Développer DURAMEN	14
Action C3 : Soutenir les investissements dans la desserte forestière	15
Action C4 : Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière	16
Action C5 : Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique	17
Action C6 : Prévenir les risques forestiers	18
Action C7 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	19

## AXE D : ADAPTER LA FORET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action D1 : Accompagner les centres de recherche sur la forêt et le changement climatique	20
Action D2 : Diffuser aux gestionnaires et groupes de progrès les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs	21
Action D3 : Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion forestière durable	22

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A1. Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction</b>	
<b>Contexte</b>	Le marché du bois dans la construction est le principal marché de la filière en valeur ajoutée et nombre d'emplois. Dans ce marché très concurrentiel, les atouts techniques, économiques et environnementaux du bois ne sont pas encore suffisamment connus des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres. La construction bois permet de réduire considérablement la consommation énergétique pour la construction du bâtiment et son exploitation. Sa contribution à l'atteinte des objectifs des PCAET est incontournable.
<b>Objectifs</b>	Développer les parts de marchés du bois dans la construction en utilisant en priorité les bois régionaux et nationaux. Maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%
<b>Contenu de l'action</b>	A1-1 : Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets utilisant des bois régionaux ou nationaux. 200 j/an. A1-2 : Promouvoir la construction bois et organiser des visites de chantiers ou de réalisations bois. 80 j/an. A1-4 : Structurer l'offre de construction bois et organiser des rencontres d'affaires : Réseaux Bois Locaux. 20 j/an.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Atteinte des objectifs en termes de parts de marché : maison individuelle : 8%, logements collectifs : 6%, bâtiments tertiaires et publics : 13%, bâtiments industriels et artisanaux : 22%. A1-1 : rencontrer 50 maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre par an et accompagner 20 projets/an A1-2 : organiser 4 visites de chantier, entreprise ou réalisation par an A1-3 : organiser une rencontre d'affaires par an
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre de visites de maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres, -Nombre de chantiers suivis, -Nombre de visites de chantiers -Nombre de Réseaux Bois.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	France Bois Forêt, l'action nationale construction bois de France Bois Régions
<b>Coût total estimé</b>	300 j/an x 370 €/j = 111 000 €/an. 444 000 € sur 2019-2023
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	50% : 55 500 €/an, 222 000 € sur 4 ans.
<b>Participation autres financeurs</b>	30 000 €/an de FBF

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A2. Prescrire le bois énergie et accompagner les projets</b>	
<b>Contexte</b>	Le marché du bois énergie est le principal marché de la filière en volume. Les attentes sociétales exprimées dans les PCAET sont très fortes. Un changement d'échelle est nécessaire.
<b>Objectifs</b>	Développer les chaufferies bois énergie avec des approvisionnements en circuit court. Faciliter l'approvisionnement local des chaufferies bois énergie. Passer de 217 à 280 chaufferies industrielles et collectives et une consommation nominale de 732 000 à 920 000 t/an.
<b>Contenu de l'action</b>	A2-1 : Promouvoir le bois énergie en organisant des réunions d'information, des visites individuelles et des visites de chaufferies et d'entreprises de fourniture de combustible bois. A2-2 : Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets : réaliser des pré-études de faisabilité, suivre les projets (faisabilité, investissements, approvisionnements, financement...) A2-3 : Fiabiliser les approvisionnements des chaufferies en accompagnant les entreprises locales et assurant la qualité des combustibles par les chartes de qualité Energie Bois Région Centre et Centre Bois Bûche. A2-4 : Animer et coordonner la Mission Régionale Bois Energie, soutenir les actions des acteurs locaux dans les départements.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Atteinte des objectifs : 280 chaufferies et 920 000 t/an
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre de visites de maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres, nombre de visites de chaufferies et d'entreprises d'approvisionnement, -Nombre de pré études réalisées, -Nombre de projets suivis -Nombre de réunions d'animation de la MRBE
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	ADEME, France Bois Régions, France Bois Bûche, le CIBE
<b>Coût total estimé</b>	300 j/an x 370 €/j = <b>111 000 €/an.</b> <b>444 000 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 55 500 €/an, 222 000 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	ADEME : 33 300 €/an soit 132 200 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=80%

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A3. Prescrire l'emballage bois et accompagner les projets</b>	
<b>Contexte</b>	Le marché de l'emballage en bois est le 3ème marché de la filière. 4 entreprises de déroulage de peuplier sont très actives en région ainsi que de nombreux fabricants et réparateurs de palettes. Le bois est un matériau à privilégier pour l'éco-conception.
<b>Objectifs</b>	Développer les marchés de l'emballage en bois et accompagner les entreprises.
<b>Contenu de l'action</b>	-Prescrire et accompagner les clients dans leurs projets d'emballage bois avec des approvisionnements en circuit court. -Promouvoir l'emballage bois.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'entreprises accompagnées Récolte de 10 000 m <sup>3</sup> /an de bois supplémentaires, création de 50 emplois
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre de visites de clients, de fournisseurs, nombre de projets suivis, -Nombre d'actions de promotion.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	FNB, SIEL, SIPAL, SEILA, France Bois Régions, FBF,
<b>Coût total estimé</b>	20 j/an x 370 €/j = <b>29 600 €/an.</b> <b>118 400 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 14 800 €/an, 59 200 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A4. Accompagner la mise en œuvre des PCAET</b>	
<b>Contexte</b>	Les PCAET sont un élément essentiel de la déclinaison des objectifs nationaux et régionaux en termes d'énergie. Les objectifs sont notamment de réduire de 12% la consommation énergétique et de multiplier par 2,5 la production d'EnR&R d'ici 2025. Le bois dans la construction et le bois énergie ont une place essentielle à prendre pour atteindre ces objectifs.
<b>Objectifs</b>	Appuyer techniquement les territoires pour que les décisions politiques soient cohérentes avec les objectifs et actions des PCAET et que la filière forêt bois soit au cœur des dispositifs.
<b>Contenu de l'action</b>	Appuyer techniquement Orléans Métropole et d'autres collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions permettant de : -Optimiser l'utilisation du bois pour améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments -Développer les énergies renouvelables et les produits biosourcés -Aménager le territoire en logique TEPOS résilient au changement climatique et visant l'amélioration de la qualité de l'air -Mobiliser les forces du territoire
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Appui technique auprès d'Orléans Métropole et de 2 autres collectivités territoriales Enclenchement des dynamiques territoriales
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Accords de partenariat -Avancement des actions issues de ces accords.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	Orléans Métropole, collectivités territoriales
<b>Coût total estimé</b>	92 j/an x 370 €/j = <b>34 040 €/an.</b> <b>136 160 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 17 020 €/an, 68 080 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement et collectivités territoriales

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A5. Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales</b>	
<b>Contexte</b>	Les bois et entreprises de la filière régionale ne sont pas suffisamment connus des acteurs économiques régionaux. Cela génère des importations et freine le développement des entreprises.
<b>Objectifs</b>	Faire connaître les essences régionales, les produits, les innovations et les entreprises de la filière forêt bois régionale, Faire connaître les architectes, BET et économistes au travers de leurs réalisations bois. Donner envie de réaliser des projets avec le bois. Promouvoir la forêt et l'utilisation du bois.
<b>Contenu de l'action</b>	A20-1 : Mettre à jour, éditer et diffuser le <b>Guide Bois du Centre</b> ou d'autres documents de promotion des bois, produits et entreprises de la filière forêt bois régionale. -Mettre à jour le <b>site internet et les documents de communication d'Arbocentre</b> -Mettre à jour le <b>site internet de DURAMEN</b> . A20-2 : Organiser <b>2 Palmarès régionaux du bois dans la construction</b> , relayer le Prix National de la Construction Bois. -Organiser <b>2 Trophées Régionaux de l'Innovation Bois</b> . A20-3 : Organiser des <b>stands sur le salon habitat</b> d'Orléans, fédérer les entreprises régionales et les aider à communiquer, -Participer à des <b>fêtes du bois régionales</b> et autres évènements.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Réalisation des actions : A5-1 : 1 mise à jour Guide Bois du Centre, réédition des brochures, mise à jour de 2 sites internet A5-2 : 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction, 2 Trophées régionaux de l'innovation bois, A5-3 : 4 stands sur salons Habitat, participation à 10 fêtes du bois...
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Mise à jour et diffusion du Guide Bois du Centre et des documents de promotion d'Arbocentre -Mise à jour du site internet d'Arbocentre et fréquentation -Mise à jour du site internet de DURAMEN et fréquentation -Réalisation des actions -Nombre de réalisations présentées aux 2 Palmarès -Nombre d'innovations présentées aux 2 Trophées de l'Innovation -Nombre de participations aux évènements et fêtes du bois
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	Entreprises et organismes de la filière
<b>Coût total estimé</b>	100 j/an x 370 €/j = 37 000 €/an. 148 000 € sur 2019-2023 Coûts externes de communication et sites : 27 040 €. Total <b>175 040 €</b> sur 4 ans soit 43 760 €/an
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 21 880 €/an, 87 520 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B1. Accompagner les entreprises dans leur projet en lien avec Cambium Innovation</b>	
<b>Contexte</b>	Les entreprises de la filière régionale doivent s'adapter et développer de nouveaux marchés, de nouvelles technologies, de nouveaux produits pour répondre aux attentes des marchés en utilisant les bois régionaux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aider les entreprises de la filière forêt bois régionale à se développer et s'adapter aux conditions difficiles et changeantes du marché. Les inciter à utiliser plus de bois régionaux.</li> <li>-Promouvoir et faciliter l'innovation par le design en valorisant les bois régionaux.</li> <li>-Préparer les entreprises de construction bois, les architectes et les BET à la future « RE 2020 »</li> <li>-Développer l'utilisation de la garantie de Cambium Innovation</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Accompagner les entreprises dans leurs projets</b> en lien avec les acteurs locaux : stratégie, innovation, développement commercial, marketing, investissements, financements, formation... et en lien avec Cambium Innovation.</li> <li>-<b>Design et entreprises du bois</b> : organiser une demi-journée annuelle de présentation du design avec des témoignages, trouver les designers qui répondront aux attentes des entreprises intéressées, faciliter le démarrage, veiller au bon déroulement des partenariats.</li> <li>-<b>Animer et développer Cambium Innovation</b>, faciliter le financement des projets</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Développement de la filière régionale : Passage de 2700 à 3000 entreprises, de 20 000 à 21 000 emplois
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>-Nombre de réunions de présentation du design, de partenariats lancés entre entreprises et designers, d'innovations générées en bois local et valorisation.</li> <li>-Nombre de dossiers garantis par Cambium Innovation.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	CCI, CMA, Chambres d'Agriculture, Réseau Entreprendre, Réseau Initiative
<b>Coût total estimé</b>	60 j/an x 370 €/j = <b>22 200 €/an.</b> <b>88 800 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 11 100 €/an, 44 400 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B2. Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois</b>	
<b>Contexte</b>	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, notamment le bois énergie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Les transports de bois sont souvent entravés par des réglementations locales. Il y a une pénurie de transporteurs et de chauffeurs de camions grumiers.
<b>Objectifs</b>	- Renforcer et développer les ETF - Améliorer la compétitivité des transports de bois et la qualité des travaux forestiers - Participer à l'approvisionnement des scieries, fabricants de panneaux et chaufferies bois
<b>Contenu de l'action</b>	-Faciliter le lien entre les ETF et les donneurs d'ordres en participant aux ventes de bois et diffusant les résultats -Suivre les prix des bois et des prestations -Organiser des chantiers-pilotes pour optimiser les techniques de récolte. -Diffuser et promouvoir les chartes de qualité des travaux forestiers -Animer et développer l'association ETF du Centre -Former les ETF et organiser des rencontres avec les donneurs d'ordres, -Faciliter l'installation d'entreprises de transport de bois et le recrutement de chauffeurs -Adapter les itinéraires de transports de bois ronds -Diffuser auprès des communes et des services des Collectivités Territoriales la Charte Régionale des Transports de Bois.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région + 25 emplois pérennes
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre d'entreprises adhérentes à la charte de qualité des travaux forestiers -Nombre d'entreprises adhérentes à ETF du Centre -Nombre d'entreprises accompagnées -Suivi et diffusion des prix des ventes de bois
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions, DDT, départements
<b>Coût total estimé</b>	120 j/an x 370 €/j = <b>44 400 €/an.</b> <b>177 600 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>50% : 22 200 €/an, 88 800 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	ADEME : 13 320 €/an soit 53 280 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=80%. Autofinancement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B3. Soutenir les investissements des ETF</b>	
<b>Contexte</b>	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable tout en respectant de hauts critères de qualité préservant les sols forestiers.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises de travaux forestiers à investir dans du matériel performant et adapté aux conditions pédoclimatiques de la région Centre.
<b>Contenu de l'action</b>	-Aides à l'investissement des Entreprises de Travaux Forestiers -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
<b>Indicateurs de résultats</b>	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région + 25 emplois pérennes
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre d'entreprises accompagnées
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions
<b>Coût total estimé</b>	Investissement : <b>7 620 000 € sur 4 ans</b> Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. <b>29 600 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Investissement : 30%, <b>2 286 000 € sur 4 ans</b> par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, <b>14 800 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : ADEME : 1630 €/an soit 6520 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=72% et auto financement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B4. Soutenir les investissements des scieries</b>	
<b>Contexte</b>	Les entreprises de première transformation du bois sont un maillon indispensable pour transformer et récolter le bois, notamment le bois d'œuvre et le bois d'industrie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des PME souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable et répondre aux attentes des marchés.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises de première transformation à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés nationaux et internationaux.
<b>Contenu de l'action</b>	-Aides à l'investissement des entreprises de première transformation -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
<b>Indicateurs de résultats</b>	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région Augmenter le volume transformé en région
<b>Indicateurs de suivi</b>	-Nombre d'entreprises accompagnées
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	Le réseau scieries de France Bois Régions, URCB
<b>Coût total estimé</b>	Investissement : <b>4 186 666 € sur 4 ans</b> Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. <b>29 600 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Investissement : 30%, <b>1 256 000 € sur 4 ans</b> par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, <b>14 800 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : auto financement.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B5. Promouvoir les métiers et formations de la filière</b>	
<b>Contexte</b>	Les métiers et formations de la filière forêt bois ont un fort déficit de notoriété qui nuit gravement à l'efficacité des entreprises qui peinent à recruter dans un contexte de développement de la filière.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises amont et aval de la filière à recruter du personnel répondant à leurs besoins. Accompagner les établissements de formation dans leur recherche d'élèves et d'apprentis Promouvoir les métiers et formations en lien avec FBR et les OP Rapprocher les entreprises des centres de formation.
<b>Contenu de l'action</b>	B5.1/Promouvoir les métiers auprès des jeunes en participant à des forums de l'orientation, information des CIO ... B5.2/Accompagner les centres de formation dans leur recrutement de jeunes et enseignants : carte interactive des Ets de Formation, organisation de journées thématiques... B5.3/Créer et animer un pôle formation forêt bois régional -Identifier les besoins en emplois et compétences des entreprises -Faciliter le recrutement des entreprises en lien avec la bourse d'emplois nationale -Mettre en lien centres de formation et entreprises, diffuser les stages...
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	-Atteinte de l'ensemble des objectifs de la filière + 1 000 emplois B5.1/Participation à 4 forums par an B5.2/Publier la carte interactive des établissements de formation de la filière régionale B5.3/-Mise à jour annuelle des formations forêt bois de chaque établissement -Organiser une réunion à thème annuelle des centres de formation pour animer le pôle de formation régional.
<b>Indicateurs de suivi</b>	-nombre de participations à des forums -nombre d'établissements accompagnés -nombre de réunion à thème annuelle des centres de formation pour animer le pôle de formation régional
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	Le réseau formation de France Bois Régions, FBF, CODIFAB
<b>Coût total estimé</b>	80 j/an x 370 €/j = 29 600 €/an. <b>118 400 € sur 2019-2023</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	50% : 14 800 €/an, <b>59 200 € sur 4 ans.</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement, CODIFAB ?, FBF ?

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C1. PSG volontaires, PSG+, ou parcelles à renouveler</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les PSG sont un outil privilégié de mise en gestion durable de la forêt, obligatoire pour les surfaces de plus de 25 ha. Le taux de récolte est deux fois plus élevé sur les parcelles soumises à PSG que sur les autres.</p> <p>Par ailleurs, le changement climatique impacte les peuplements forestiers. C'est pourquoi lors de la rédaction des PSG, il est nécessaire d'étudier les conditions stationnelles pour choisir les essences qui seront mise en place. Pour inciter les propriétaires forestiers à faire ce travail supplémentaire (PSG+), une aide à la réalisation de cartographie des stations et des zones à risque climatique qui utilise les outils mis au point au niveau national (Bioclimsol, Prestation Nord Ouest,...) est nécessaire.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobiliser et inciter les propriétaires forestiers de 10 à 25 ha à adopter une sylviculture productive et environnementale,</li> <li>-Les orienter vers des gestionnaires forestiers,</li> <li>-Mobiliser du bois et pérenniser la ressource.</li> <li>-Inciter les propriétaires forestiers à adapter leur gestion aux changements climatiques en cartographiant les zones à risque « climat » (PSG+) à l'aide des outils existants.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>C1-1 : 8 réunions d'information pour les gestionnaires et propriétaires            C1-2a : appel à projet de PSG volontaires            C1-2b : aide aux études des conditions stationnelles des parcelles pour mettre en place des essences adaptées et prévoir les travaux nécessaires, avec réalisation de la cartographie des stations et des zones à risque climatique en utilisant les outils Bioclimsol, Prestation Nord Ouest,...            Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.</p> <p>Pour bénéficier de la subvention, les gestionnaires et propriétaires devront avoir participé à la réunion d'information sur les outils de cartographie des zones à risque climatique.</p> <p>On entend par gestionnaire forestier : les coopératives forestières, les experts forestiers et les gestionnaires forestiers professionnels au sens de l'article D 314-8 du code forestier.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>C1-1 : 8 réunions d'information : CRPF            C1-2a et 2b : PSGv, PSG + et parcelles à renouveler: les gestionnaires forestiers et indirectement les propriétaires forestiers</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-80 PSGv, 4000 ha de PSG + ou parcelles à renouveler aidés</li> <li>-Participation à l'accroissement de la récolte : +250 000 m3/an</li> <li>-Participation au renouvellement de 500 ha/an</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>C1-1 : nombre de réunions d'information            C1-2a : nombre et surface des PSGv,            C1-2b : nombre et surface des PSG + agréés et des parcelles à renouveler aidés</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	Gestionnaires forestiers professionnels, experts, coopératives, Groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	<p>C1-1 : <b>12 800 €</b> pour 8 réunions et 8 articles sur 4 ans, soient 2 réunions et 2 articles dans « Notre Forêt » par an x <b>1600 €/an</b></p> <p>Coût maximum éligible réunions : Coût journée = 510 €/j. Frais communication : 580 €/réunion (4 ans x 2 réunions/an x (2j x 510€/j + 580 € frais communication))/réunion = 12 800 €)</p>

	<p>C1-2a : <b>80 000 €</b> pour 80 PSG volontaires sur 4 ans, soient 20 PSGv/an x 1000€/PSGv  Coût maximum éligible des PSGv: 500 € de rédaction du PSG + 25€/ha d'analyse de terrain.  C1-2b : Cartographie des stations forestières et zones à risque climatique : 20 €/HT/ha x 4 000 ha =  <b>80 000 €</b> soit <b>20 000 €/an</b>. <b>Total 2019-2023 : 160 000 €</b>  Revoir le cahier des charges de l'appel à projet.</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p>C1-1 : 50% : 6 400 € pour 4 ans donc 1 600 €/an pour 2 réunions et 2 articles par an.  C1-2a ou b: 50% : <b>80 000 € sur 4 ans donc 20 000 €/an pour les PSGv, PSG+ et parcelles à renouveler.</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	<p>C1-1 : auto financement du CRPF  C1-2a et 2b : les sylviculteurs</p>

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C2. Développer DURAMEN</b>	
<b>Contexte</b>	Le changement climatique impacte dès à présent des peuplements forestiers appauvris dont la principale valorisation reste le Bois Energie. Les revenus de la récolte sont souvent 3 à 5 fois inférieurs au montant qu'il est nécessaire de réinvestir pour y installer un peuplement adapté au changement climatique. Les propriétaires n'investissent plus dans leur forêt qui perd sa capacité de séquestration de CO <sub>2</sub> , de production de bois d'œuvre, de stockage et de substitution. Sa biodiversité s'appauvrit.
<b>Objectifs</b>	-Adapter la forêt au changement climatique, -Aider techniquement et financièrement les propriétaires à investir durablement dans leur forêt pour produire du bois d'œuvre et restaurer ses facultés environnementales.
<b>Contenu de l'action</b>	C2-1 : Promouvoir Duramen et trouver des mécènes : refaire le site internet, prospecter, solliciter et rencontrer des entreprises pour qu'elles deviennent mécènes. C2-2 : Animer Duramen, trouver des projets forestiers répondant aux critères en lançant des appels à projet - Communiquer auprès des propriétaires forestiers et des mécènes potentiels - Gérer les dossiers de demande et les allocations du fonds, suivre la bonne réalisation des engagements des bénéficiaires. C2-3 : Devenir l'interlocuteur privilégié pour informer sur toutes les aides à la replantation et à l'amélioration des peuplements et créer et gérer une base de données (en lien avec La Forêt Bouge). Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre
<b>Indicateurs de résultats</b>	-participer à l'atteint de l'objectif de 500 ha renouvelés et adaptés au changement climatique qui sont aidés chaque année.
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de mécène - Montant financier alimentant le fonds - Nombre d'ha de forêt adaptée au changement climatique financés par le mécénat - Nombre de dossiers de demande d'aide à la replantation suivis - Refonte du site internet
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Arbocentre
<b>Partenariat</b>	CRPF, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, cellule carbone nationale et FBR
<b>Coût total estimé</b>	C2-1 : 80 j/an, C2-2 : 80 j/an, C2-3 : 40 j/an. <b>296 k€ sur 4 ans, 200 j x 370 €/j = 74 000 €/an pendant 4 ans</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	50% soit <b>148 000 € sur 4 ans et 37 000 €/an</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	DRAAF et auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C3. Soutenir les investissements dans la desserte forestière</b>	
<b>Contexte</b>	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière.
<b>Objectifs</b>	-Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale
<b>Contenu de l'action</b>	Soutenir les investissements dans l'amélioration de la desserte forestière. Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC. Baisser le seuil de l'aide FEADER à 3 k€. Simplifier le dossier de demande d'aide à la desserte. Le cahier des charges pour les chemins de desserte éligibles est à améliorer et alléger (DRAAF). Prévoir un acompte pour le sylviculteur à l'engagement des travaux. Informers les communes que les chemins communaux sont éligibles à ces aides (ONF). Communiquer régulièrement auprès des gestionnaires forestiers et des propriétaires sur ces aides (CRPF).
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Sylviculteurs, communes forestières,...
<b>Indicateurs de résultats</b>	-Montant des aides utilisées -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de dossiers de demande d'aide suivis - Montant financier investi par les sylviculteurs - Nombre et linéaire des projets réalisés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, syndicats de sylviculteurs, groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	<b>2 500 000 € sur 4 ans soit 625 000 €/an en moyenne</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	FEADER : taux d'aide moyen 50% : <b>625 000 €</b> sur 4 ans
<b>Participation autres financeurs</b>	Cofinancement des maîtres d'ouvrage, sylviculteurs ou des communes forestières DRAAF : 625 000 € sur 4 ans

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C4. Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière</b>	
<b>Contexte</b>	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière. La période d'utilisation des chemins sans les dégrader est trop courte en raison des sols souvent humides des zones qu'ils traversent.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la période d'utilisation des chemins forestiers,</li> <li>-Elargir l'emprise des chemins de 12 à 14 m pour faciliter le ressuyage et l'usage des chemins pour récolter les bois, adapter la forêt au changement climatique, améliorer la biodiversité, réduire l'impact du gibier, réduire le risque incendie, réduire la fragilité des sols forestiers au roulage des engins.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutenir les investissements dans l'amélioration des fossés de voirie (associée à l'élargissement de l'emprise) et la création de places de dépôt.</li> <li>Coût : 5 €/ml HT</li> <li>-Communiquer sur l'intérêt sylvicole, cynégétique, environnemental et financier de cette action</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Sylviculteurs et communes forestières
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-100 km de chemin assaini</li> <li>-participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers de demande d'aide suivis et montant des aides utilisées</li> <li>- Montant financier investi par les sylviculteurs</li> <li>- Nombre et linéaire des projets réalisés</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	DRAAF, Conseil Régional, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
<b>Coût total estimé</b>	100 km x 5 €/ml = <b>500 000€ sur 4 ans</b> , soient 125 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Rechercher le mode de financement de cette mesure.
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement des propriétaires

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C5. Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Il est dès à présent nécessaire de renouveler la forêt dans les peuplements déjà dégradés ou en cours par le changement climatique afin d'en maintenir la productivité, la séquestration de carbone et la biodiversité.
<b>Objectifs</b>	-Soutenir les investissements des sylviculteurs dans le renouvellement et la transformation des peuplements forestiers pauvres ou en impasse sylvicole.
<b>Contenu de l'action</b>	-Soutenir les investissements dans le renouvellement forestier pour adapter la forêt au changement climatique dans un objectif de production de bois d'œuvre et récolter plus de bois. -Communiquer sur ces aides
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	-Sylviculteurs et communes forestières Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.
<b>Indicateurs de résultats</b>	-Montant des aides utilisé -Nombre d'ha/an de forêt renouvelée aidé. Objectif : 200 ha/an (participation aux 500 ha/an). -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m <sup>3</sup> /an récoltés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Montant investi par les sylviculteurs et les communes forestières via l'ONF - Nombre de dossiers
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
<b>Coût total estimé</b>	3 000 000 € sur 4 ans soient 750 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	40% dont Etat : 26,5% ou 200 000 €/an soient 800 000 € sur 4 ans et Conseil Régional : 13,5% ou 100 000 €/an soient 400 000 € sur 4 ans. Aide du Conseil Régional à inclure dans PDR.
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement des sylviculteurs.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C6. Prévenir les risques forestiers</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation augmente notamment les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques (sécheresse, tempête...)
<b>Objectifs</b>	S'assurer de la pérennité de la ressource et de la qualité des écosystèmes forestiers en prévenant les risques incendie, biotiques et climatiques.
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etablir un diagnostic et une cartographie multifactorielle des zones à risque incendie potentiel à partir d'une étude sur une zone test.</li> <li>-Etablir des plans de prévention des risques incendie en Sologne et Orléanais. Un arrêté doit être pris par le Préfet de Département pour classer en zone à risque d'incendie afin de bénéficier des aides d'Etat. Aujourd'hui seule l'Indre et Loire est classé en zone à risque incendie. Demander que ces arrêtés soient pris dans le Loiret, le Cher et le Loir et Cher.</li> <li>-Mettre en place des mesures préventives (desserte, aménagement de point d'eau,...)</li> <li>-Suivre l'évolution des risques climatiques et biotiques et proposer ou participer à des actions de prévention</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRPF et ONF
<b>Indicateurs de résultats</b>	Prise des arrêtés dans le Loiret, le Cher et le Loir et Cher, Diagnostic et cartographie des zones à risque, PPRI Sologne et Orléanais réalisés Nombre d'aménagements préventifs réalisés
<b>Indicateurs de suivi</b>	Avancement de la cartographie des zones à risque, du PPRI Sologne et Orléanais et nombre d'aménagements préventifs réalisés.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	DRAAF, Conseil Régional, Départements, SDIS, ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
<b>Coût total estimé</b>	Etude expérimentale : 50 000 €
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	
<b>Participation autres financeurs</b>	Aides d'Etat DFCI

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques

<b>C7. Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale est un important territoire de chasse. La densité de gros gibier a été multipliée par 5 à 7 en 20 ans selon les espèces ce qui empêche toute régénération naturelle de la forêt dans certains secteurs sans engrillagement ou protection individuelle pour les plantations. Cette surdensité de gibier a également un impact très négatif sur la biodiversité.
<b>Objectifs</b>	Permettre le bon renouvellement de la forêt dans les zones à trop forte densité de gibier.
<b>Contenu de l'action</b>	C7-1 : Etude économique pour obtenir une estimation financière fiable de l'incidence de la pression du gibier sur la forêt à partir de la méthode ONF -Amélioration de la fiche de relevé CRPF à partir des méthodes de l'ONF et élargissement de son utilisation, cartographie des zones « à risques ». C7-2 : Outils pédagogiques d'observation des dégâts du gibier par des enclos/exclos ou autres outils à mettre au point ou existant chez les partenaires. <u>Hors demande de financement :</u> -Mise en œuvre des actions issues du programme de recherche Reforest. -Formation des chasseurs et des forestiers à l'équilibre sylvo-cynégétique.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	C7-1 : Etude économique de l'incidence de la pression du gibier. -Outil de diagnostic commun validé et renseigné, C7-2 : 25 enclos/exclos installés,
<b>Indicateurs de suivi</b>	C7-1 : Avancement de l'étude économique de l'incidence de la pression du gibier. Outil de diagnostic validé, C7-2 : Nombre d'enclos/exclos installés.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF, ONF et FRCC
<b>Partenariat</b>	ONF, Fédérations Départementales des Chasseurs, IRSTEA,
<b>Coût total estimé</b>	<b>20 000 €</b> dont C7-1 : Etude économique de l'impact du gibier et publication : <b>10 000 €</b> C7-2 : 25 enclos : fournitures (200 €/enclos), mise en place et suivi (200 €/enclos) Soit <b>10 000 €</b> pour l'ensemble du réseau.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	50% pour l'étude économique soit <b>5 000 €</b> . <b>Total 2019-2023 : 5 000 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	ADEVBOIS : 50% pour les enclos, soit <b>5 000 €</b> soit 200 € par enclos de parcelle de démonstration. Cofinancement par les partenaires

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

<b>D1. Accompagner les centres de recherche sur la forêt et le changement climatique</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2 et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques.
<b>Objectifs</b>	Contribuer à l'acquisition de connaissances sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en valorisant les centres de recherche et de R&D régionaux.
<b>Contenu de l'action</b>	D1-1 : Arbocentre : orienter et accompagner les centres de recherche forestière dans leurs projets de recherche D1-2 : CRPF : participer aux actions de recherche nationales qui intéressent et impactent directement la forêt régionale. Notamment un réseau de parcelles de comparaison d'essences et de provenances dans les départements (1 parcelle/an et par département)
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Arbocentre et CRPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	D1-1 : Arbocentre : 4 projets de recherche accompagnés D1-2 : CRPF : 24 parcelles de comparaison d'essences et provenances installées,
<b>Indicateurs de suivi</b>	D1-1 : Arbocentre : nombre de projets accompagnés D1-2 : CRPF : nombre de parcelles de comparaison installées
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF et Arbocentre
<b>Partenariat</b>	IDF, INRA, IRSTEA, ONF, groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	D1-1 : Arbocentre : $60 \text{ j} \times 370 \text{ €/j} = 22,2 \text{ k€/an}$ soit <b>88,8 k€ sur 4 ans</b> D1-2 : CRPF : <b>144 000 € sur 4 ans</b> , soit 36 000 €/an pour 6 parcelles par an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D1-1 : Arbocentre : 50% : 11 100 €/an soit <b>44 400 €</b> sur 4 ans.
<b>Participation autres financeurs</b>	D1-2 : CRPF : ADEVBOIS : 50% soit <b>72 000 €</b> soit 18 000 €/an et 3 000 € par parcelle de comparaison d'essence et de provenance. Co financement par centres de recherche et autofinancement, D1-1 : Arbocentre : autofinancement et centres de recherche.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

<b>D2. Diffuser aux gestionnaires et groupes de progrès les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2 et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques. Elle constitue une zone de bascule climatique en faveur d'espèces (sans doute plus thermophiles) que celles existant déjà. Des outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs sont en cours de développement au plan national. Leur adaptation aux contextes locaux, et leur appropriation par les prescripteurs et les sylviculteurs permettraient d'anticiper d'éventuelles situations de crise touchant les essences productives de la région (chênes sessiles et pédonculés, pins sylvestres notamment). 4 outils concernés : BIOCLIMSOL, ARCHI, PRESTATION NORD-OUEST, CLIMAFOR.
<b>Objectifs</b>	Adapter et promouvoir les outils d'aide à la décision sylvicole (gestion et renouvellement des peuplements) intégrant l'incertitude climatique à l'échelle du massif ou de la propriété. Former les gestionnaires et les sylviculteurs à l'utilisation de ces outils
<b>Contenu de l'action</b>	D2-1 : Un réseau de forêts pilotes sera mis en place pour assoir dans la durée des démonstrations et informations de plus grande envergure. D2-2 : Chaque année des réunions permettant de transférer et d'améliorer ces différents outils seront réalisées.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	D2-1 : 6 forêts pilotes D2-2 : 48 réunions de groupes de transfert GFA
<b>Indicateurs de suivi</b>	D2-1 : Protocole commun pour les « réunions de transfert » -Guides d'utilisation des outils adaptés à la région -Nombre de forêts pilotes ouvertes aux démonstrations et formations, avec cartographies prédictives réalisées D2-2 : Nombre de réunions organisées
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	IDF, INRA, IRSTEA, ONF, groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	<b>109 440 € sur 4 ans</b> , dont 36 000 € pour forêts pilotes. D2-1 : 6 forêts pilotes x 6 000 € [cartographies, tablettes connectées, plaquettes techniques, réunions ...] soit <b>36 000 €</b> D2-2 : Animation : 6 GFA x 2 réunions x 4 outils=48 réunions x 3j x 510 €/j = <b>73 440 €</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D2-2 : FEADER : 80% soit <b>58 752 €</b> sur 4 ans soit en moyenne <b>14 688 €/an</b> .
<b>Participation autres financeurs</b>	D2-1 : ADEVBOIS : 50% soit <b>18 000 € sur 4 ans</b> , et CRPF D2-2 : autofinancement CRPF.

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe D : Adapter la forêt aux changements climatiques

<b>D3. Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion durable</b>	
<b>Contexte</b>	La région Centre - Val de Loire compte quelques 200 000 propriétaires forestiers couvrant une superficie boisée de 839 000 ha (87% de la surface forestière régionale est privée). Le CRPF organise et anime un programme de réunions visant à sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques de gestion forestière durable, dans le contexte des changements globaux qui impactent la forêt (changement climatique, déséquilibre forêt-gibier, risques sanitaires, fluctuations du marchés des bois...).
<b>Objectifs</b>	Initier les propriétaires forestiers – sylviculteurs aux techniques de sylviculture durable, intégrant à la fois l'amélioration et le renouvellement des peuplements, l'exploitation raisonnée des bois, et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité (dont la problématique du déséquilibre sylvo-cynégétique).
<b>Contenu de l'action</b>	Organisation et animation de réunions locales et/ou de plus grandes envergures (séminaire départemental ou régional) sur les techniques de sylviculture durable citées en objectif : D3-1 : 4 réunions thématiques / an / département, D3-2 : 2 séminaires départementaux ou régionaux sur la période CAP Filière (2020 et 2022). Ces 2 séminaires présenteront notamment les principales innovations forestières (outils de diagnostic et d'aide à la décision, portails de services en ligne...) issus des travaux de RDI (Recherche-Développement-Innovation).
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de réunions et séminaires réalisés. Nombre de propriétaires-sylviculteurs ayant participé aux réunions et séminaires.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Temps passé à la préparation et à l'animation des réunions et séminaires. Nombre total de participants aux réunions et séminaires. Liste des supports techniques et pédagogiques remis aux participants.
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 à 2023.
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	Groupes de progrès, IDF, Arbocentre...
<b>Coût total estimé</b>	D3-1 : <b>96 réunions soit 278 400 € sur 4 ans</b> : 4 réunions/an x 2 900 €/réunion x 6 départements = 69 600 €/an D3-2 : <b>2 séminaires soit 19 600 €</b> : 2 séminaires x 9 800 €/séminaire = 19 600 €/an <b>Coût total : 298 000 €</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	80% FEADER, <b>238 400 € sur 4 ans</b> soit 59 600 €/an
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement CRPF

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COÛT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME		
<b>AXE A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux</b>																					
A1 : Prescrire les bois régionaux et français dans la construction	Développer les parts de marché du bois dans la construction en utilisant en priorité les bois régionaux et nationaux	A1.1/ Prescrire et accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre régionaux	Arbocentre	Temps salarié	200	296 000 €	50%	148 000 €			148 000 €										
		A1.2/ Organiser des visites de chantiers ou des réalisations bois	Arbocentre	Temps salarié	80	118 400 €	50%	59 200 €			59 200 €										
		A1.3/ Organiser des rencontres d'affaire Réseaux Bois Locaux	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €			14 800 €										
					<b>300</b>	<b>444 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>222 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>222 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
A2 : Prescrire le bois énergie et accompagner les projets	Développer les chaufferies bois énergie avec des approvisionnement en circuit local. Passer de 217 à 280 chaufferies et de 732000 à 920.000 t /an consommées.	A2.1/ Promouvoir le bois énergie par des réunions et visites de chantier	Arbocentre	Temps salarié	60	88 800 €	50%	44 400 €			44 400 €									26 440 €	
		A2.2/ Prescrire et accompagner les maîtres d'ouvrage par des pré-études de faisabilité et le suivi des projets	Arbocentre	Temps salarié	150	222 000 €	50%	111 000 €			111 000 €										66 100 €
		A2.3/ Structurer les approvisionnements des chaufferies et la qualité des combustibles	Arbocentre	Temps salarié	50	74 000 €	50%	37 000 €			37 000 €										22 033 €
		A2.4/ Animer et coordonner la MRBE	Arbocentre	Temps salarié	40	59 200 €	50%	29 600 €			29 600 €										17 627 €
					<b>300</b>	<b>444 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>222 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>222 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>132 200 €</b>	
A3 : Prescrire l'emballage bois et accompagner les projets	Développer les marchés de l'emballage bois et accompagner les projets des entreprises		Arbocentre	Temps salarié	80	118 400 €	50%	59 200 €			59 200 €										
					<b>80</b>	<b>118 400 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>59 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
A4 : Accompagner la mise en œuvre des PCAET	Accompagner les territoires pour que les décisions politiques soient cohérentes avec les PCAET et que la filière forêt bois soit au cœur des dispositifs	A4.1/ Optimiser l'utilisation du bois pour améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Arbocentre	Temps salarié	40	59 200 €	50%	29 600 €			29 600 €										
		A4.2/ Développer les énergies renouvelables et les produits biosourcés	Arbocentre	Temps salarié	30	44 400 €	50%	22 200 €			22 200 €										
		A4.3/ Accompagner l'aménagement du territoire en logique TEPOS résilient au changement climatique	Arbocentre	Temps salarié	12	17 760 €	50%	8 880 €			8 880 €										
		A4.4/ Mobiliser les forces du territoire	Arbocentre	Temps salarié	10	14 800 €	50%	7 400 €			7 400 €										
					<b>92</b>	<b>136 160 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>68 080 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>68 080 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COÛT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME		
A5 : Communiquer pour promouvoir les produits et entreprises régionales	Faire connaître les essences régionales, les produits, les innovations et les entreprises de la filière	A5.1/ Rénover le site internet d'Arbocentre, rééditer le Guide Bois du Centre et les brochures filière	Arbocentre	Temps salarié	30	44 400 €	50%	22 200 €			22 200 €										
			Arbocentre	Frais externes		27 040 €	50%	13 520 €			13 520 €										
		A5.2/ Organiser 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction et 2 Trophées régionaux de l'Innovation Bois	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €			14 800 €										
		A5.3/ Participer aux salons Habitat d'Orléans et à des Fêtes du Bois locales	Arbocentre	Temps salarié	50	74 000 €	50%	37 000 €			37 000 €										
					100	175 040 €	Total demande Région	87 520 €	0 €	0 €	87 520 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL AXE</b>					872	1 317 600 €	<b>TOTAL REGION</b>	658 800 €	0 €	0 €	658 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	132 200 €	

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COÛT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME	
<b>AXE B : Appuyer les projets de développement des entreprises</b>																				
B1 : Accompagner les entreprises dans leurs projets en lien avec Cambium Innovation	Aider les entreprises de la filière à se développer et à utiliser des bois locaux par le design, préparer la future RE 2020, la garantie de Cambium Innovation	Accompagner les entreprises dans leurs projets, -design et entreprises du bois, - animer et développer Cambium Innovation	Arbocentre	Temps salarié	60	88 800 €	50%	44 400 €			44 400 €									
					60	88 800 €	Total demande Région	44 400 €	0 €	0 €	44 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B2 : Accompagner les ETF et faciliter les transports de bois	Renforcer et développer les ETF, améliorer la compétitivité des transports de bois et faciliter les approvisionnements en bois de la filière		Arbocentre	Temps salarié	120	177 600 €	50%	88 800 €			88 800 €									53 280 €
					120	177 600 €	Total demande Région	88 800 €	0 €	0 €	88 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B3 : Soutenir les investissements des ETF	Subventions à l'investissement des ETF et accompagnement au montage des dossiers de demande	B3.1/Accompagnement au montage des dossiers de demande	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €					14 800 €							6 520 €
		B3.2/Subventions à l'investissement des ETF	Arbocentre			7 620 000 €	30%	1 143 000 €	1 143 000 €			1 143 000 €								
					20	7 649 600 €	Total demande Région	1 157 800 €	1 143 000 €	0 €	0 €	1 143 000 €	14 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 520 €
B4 : Soutenir les investissements des scieries	Subventions à l'investissement des scieries et accompagnement au montage des dossiers de demande	B4.1/Accompagnement au montage des dossiers de demande	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €					14 800 €							
		B4.2/Subventions à l'investissement des scieries	Arbocentre			4 186 666 €	30%	628 000 €	628 000 €			628 000 €								
					20	4 216 266 €	Total demande Région	642 800 €	628 000 €	0 €	0 €	628 000 €	14 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME		
B5 : Promouvoir les métiers et formations de la filière	Aider les entreprises amont et aval de la filière à recruter du personnel répondant à leurs besoins. Accompagner les établissements dans leur recherche d'élèves et d'apprentis. Promouvoir les métiers et formations en lien avec FBR et les OP.	B5.1/Promouvoir les métiers de la filière auprès des jeunes	Arbocentre	Temps salarié	40	59 200 €	50%	29 600 €			29 600 €										
		B5.2/Promouvoir les centres de formation de la filière	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €			14 800 €										
		B5.3/Créer un pôle de formation bois régional	Arbocentre	Temps salarié	20	29 600 €	50%	14 800 €			14 800 €										
					<b>80</b>	<b>118 400 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>59 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL AXE</b>					<b>300</b>	<b>12 250 666 €</b>	<b>TOTAL REGION</b>	<b>1 993 000 €</b>	<b>1 771 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>192 400 €</b>	<b>1 771 000 €</b>	<b>29 600 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 800 €</b>	

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME		
<b>AXE C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation au changement climatique</b>																					
C1 : Plans Simples de Gestion volontaires et PSG + ou parcelles à renouveler	Mobiliser et inciter les sylviculteurs à adopter une sylviculture productive et environnementale adaptée à leurs sols et au changement climatique	C1.1/Promouvoir les PSGv et les PSG+	CRPF	Temps salarié	6	12 800 €	50%	6 400 €			6 400 €										
		C1.2/Subvention aux PSGv, PSG+ et parcelles à renouveler	CRPF				160 000 €	50%	80 000 €			80 000 €									
					<b>6</b>	<b>172 800 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>86 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
C2 : Développer DURAMEN	Adapter la forêt au changement climatique et aider techniquement et financièrement les propriétaires à investir durablement dans leur forêt pour produire du bois d'œuvre	C2.1/ Trouver des mécènes	Arbocentre	Temps salarié	80	118 400 €	50%	59 200 €			59 200 €										
		C2.2/ Gérer les projets et les dossiers de demande d'aide	Arbocentre	Temps salarié	80	118 400 €	50%	59 200 €			59 200 €										
		C2.3/ Devenir l'interlocuteur privilégié pour informer sur les aides à la replantation	Arbocentre	Temps salarié	40	59 200 €	50%	29 600 €			29 600 €										
					<b>200</b>	<b>296 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>148 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>148 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
C3 : Soutenir les investissements dans la desserte forestière	Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale		CRPF	Investissements sylviculteurs		2 500 000 €	0%	0 €	625 000 €										625 000 €	0 €	
					<b>0</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>0 €</b>	<b>625 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>625 000 €</b>	<b>0 €</b>	
C4 : Soutenir la rénovation des fossés de desserte forestière	Augmenter la période d'utilisation des chemins de desserte forestière en rénovant les fossés et élargissant l'emprise des chemins		CRPF	Investissements sylviculteurs		500 000 €	0%	0 €													
					<b>0</b>	<b>500 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME
C5 : Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique	Soutenir les investissements des sylviculteurs dans le renouvellement et la transformation des peuplements pauvres en impasse sylvicole		CRPF	Investissements sylviculteurs		3 000 000 €	13%	400 000 €				400 000 €						800 000 €	
					0	3 000 000 €	Total demande Région	400 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 000 €	0 €
C6 : Prévenir les risques forestiers	Etablir une cartographie des zones à risque, des PPRI en Sologne et Orléanais, suivre l'évolution des risques		CRPF et ONF	Temps salarié			0%	0 €										0 €	0 €
					0	0 €	Total demande Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C7 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	Permettre le bon renouvellement de la forêt dans les zones à trop forte densité de gibier	C7.1/ Etude économique de l'impacte du gibier et publication	CRPF+ONF+FRC	Temps salarié		10 000 €	50%	5 000 €								5 000 €			
		C7.2/ Réseau de 25 enclos/exclos	CRPF+ONF+FRC	Investissements		10 000 €	50%	0 €										5 000 €	0 €
					0	20 000 €	Total demande Région	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
<b>TOTAL AXE</b>					<b>206</b>	<b>6 488 800 €</b>	<b>TOTAL REGION</b>	<b>639 400 €</b>	<b>625 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>234 400 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 430 000 €</b>	<b>0 €</b>

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME
<b>AXE D : Adapter la forêt au changement climatique</b>																			
D1 : Accompagner les centres de recherche de la filière sur la forêt et le changement climatique	Orienter et accompagner la recherche forestière régionale sur les sujets de recherche intéressant directement la filière régionale. Participer localement à des actions nationales de recherche.	D1.1/ Accompagner les projets de recherche	Arbocentre	Temps salarié	60	88 800 €	50%	44 400 €			44 400 €								
		D1.2/ Réseau de 24 parcelles de comparaison d'essences et de provenances	CRPF	Investissements		PM 144 000 €	50%	0 €											72 000 €
					60	88 800 €	Total demande Région	44 400 €	0 €	0 €	44 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D2 : Diffuser aux gestionnaires et sylviculteurs les outils de diagnostic sylvo-climatique prédictif	Adapter et promouvoir les outils d'aide à la décision sylvicole intégrant l'incertitude climatique à l'échelle de la propriété ou du massif	D2.1/ Analyse et cartographie de 6 forêts pilotes	CRPF	Investissement		36 000 €	50%	0 €										18 000 €	0 €
		D2.2/ Diffusion aux gestionnaires forestiers et sylviculteurs	CRPF	Temps salarié		73 440 €	80%	0 €	58 752 €										
					0	109 440 €	Total demande Région	0 €	58 752 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €
D3 : Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion forestière durable	Initier les propriétaires forestiers – sylviculteurs aux techniques de sylviculture durable, intégrant à la fois l'amélioration et le	D3.1/ Réunions thématiques	CRPF	Temps salarié		278 400 €	80%	0 €	222 720 €										

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	Coûts	Temps en jours/an	COÛT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE REGION	Subvention Région	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2.Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. DRAAF	9. ADEME	
	renouvellement des peuplements, la récolte raisonnée des bois, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité dont la problématique du déséquilibre sylvo-cynégétique.	D3.2/ Séminaires	CRPF	Temps salarié		19 600 €	80%	0 €	15 680 €											
					0	298 000 €	Total demande Région	0 €	238 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL AXE</b>					60	496 240 €	<b>TOTAL REGION</b>	44 400 €	297 152 €	0 €	44 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	

<b>TOTAL</b>		1 438	20 553 306 €	<b>TOTAL REGION</b>	3 335 600 €	2 693 152 €	0 €	1 130 000 €	2 171 000 €	29 600 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	1 448 000 €	192 000 €				
--------------	--	-------	--------------	---------------------	-------------	-------------	-----	-------------	-------------	----------	-----	-----	---------	-----	-------------	-----------	--	--	--	--

Total coût CAP FILIERE 3G	20 553 306 €	Hors CAP	Total
<b>Subvention régionale</b>	3 335 600 €	105 600 €	<b>3 441 200 €</b>
dont Arbocentre	1 073 200 €	Animation CAP	1 178 800 €
dont investissements ETF+scieries	1 771 000 €		
dont CRPF	91 400 €		
dont investissements plantation	400 000 €		
<b>FEADER</b>	<b>2 693 152 €</b>		2 693 152 €
<b>Total avec FEADER</b>	<b>6 028 752 €</b>		6 134 352 €



# CAP Filière Forêt Bois 2019-2023

## Bilan, diagnostic et stratégie de la filière forêt bois régionale

### Sommaire :

1. Bilan du CAP Filière Forêt Bois 2015-2019 (3G)
2. Diagnostic et enjeux de la filière forêt bois régionale
3. Stratégie du CAP Filière Forêt Bois 2019-2023 (4G)

### 1. Bilan du CAP Filière Forêt Bois 2015-2019 (3G)

#### Contexte :

Le CAP Filière Forêt Bois 2015-2019 s'est déroulé dans un **contexte économique instable**. Si des éléments très moteurs étaient espérés, comme la mise en œuvre de la RT 2012, leurs effets sur la filière ont été modestes. Ainsi, malgré l'action de prescription menée par Arbocentre auprès des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre, **les parts de marché du bois construction se sont stabilisées** dans un marché en baisse. En 2018, la situation s'est améliorée mais les maîtres d'ouvrages ont toujours l'impression de « prendre un risque » en construisant en bois.

**Le bois énergie s'est développé** : la puissance installée pour les chaufferies collectives et industrielles a augmenté de **18% en 4 ans**. La consommation de granulé a presque doublé durant la période. Enfin, la consommation de bois bûche a plutôt diminué en raison notamment de l'amélioration des performances énergétiques des poêles à bois.

La situation des entreprises a été délicate mais **positive** pour la récolte et la transformation qui a diversifié ses marchés. La construction bois, les entreprises artisanales de charpente et menuiserie ont été en situation difficile.

En forêt, **l'augmentation de la demande et des prix du bois du chêne** est un important facteur de mobilisation des sylviculteurs mais la forêt privée est encore loin d'avoir une gestion sylvicole optimisée sur la totalité de sa surface.

**L'adaptation de la forêt au changement climatique** est un enjeu régional majeur. L'implication d'Arbocentre dans les programmes de recherche forestière permet de mieux répondre aux besoins de la filière.

#### Bilan de CAP Filière Forêt-Bois 2015-2019 :

##### **Axe 1 : Développer les marchés et les produits en bois locaux :**

La stratégie de développement de la filière régionale en développant les marchés par la prescription du bois dans la construction et du bois énergie a été efficace, notamment pour le bois énergie grâce à la MRBE. Pour le bois dans la construction, les entreprises ont peiné faute de marché et de marge.

L'image du bois dans la construction, les aménagements, le chauffage est bonne mais encore trop souvent « pour les autres ». Le passage à l'acte reste trop rare.

- **Construction bois : stabilisation des parts de marché à 10%.**
- **Bois énergie : augmentation de 18% de la consommation et de 38% du nombre de chaufferies collectives et industrielles.**

##### **Axe 2 : Appuyer les projets de développement des entreprises :**

L'accompagnement des entreprises par Arbocentre dans leurs projets a porté des résultats intéressants tant en nombre qu'en qualité. A cet égard, l'action design qui permet aux entreprises d'innover et de s'adapter aux marchés est emblématique.

Concernant les investissements, ceux des Entreprises de Travaux Forestiers ont été en phase avec les prévisions ; ceux des scieries ont été très nettement inférieurs pour deux raisons : les projections étaient volontaristes pour compenser notre manque de transformation régionale ; les scieries qui ont le plus investi sont les plus grosses qui sortent du cadre du FEADER.

- **Investissement des ETF : 21 entreprises, 1,458 M€ d'aide, 82% de l'enveloppe utilisée.**
- **Investissement des scieries : 18 entreprises, 1,021 M€ d'aide, 39% de l'enveloppe utilisée.**

### **Axe 3 : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation au changement climatique :**

Les visites conseil aux propriétaires forestiers ont permis de mobiliser de nouveaux propriétaires forestiers qui ont mis en gestion durable leur forêt. Les PSG volontaires ont le même objectif mais sont trop récents pour mesurer leur efficacité.

Duramen, association pour le mécénat forestier a été créée en 2015 et a réellement commencé son activité en 2017. Son objectif est d'aider les sylviculteurs à adapter leur forêt pauvre au changement climatique par le mécénat. En 18 mois, depuis novembre 2017, elle a permis de reboiser 42 ha supplémentaires de forêts pauvres.

Les investissements dans les chemins forestiers ont été en phase avec les objectifs mais ils ne répondent pas suffisamment aux besoins des propriétaires, des ETF et des transporteurs.

Pour la recherche forestière, Arbocentre a participé à **10 projets de recherche**, déposé 2 projets PEI et a été retenu sur le projet **Noir & Sens**.

- **Visites conseil : 1 502 ha mis en sylviculture durable.**
- **DURAMEN : 79 000 € mobilisés pour reboiser 42 ha.**
- **Investissements desserte forêt : 32 dossiers, 1, 123 M€ d'aide, 94% de l'enveloppe utilisée.**

### **2. Diagnostic de la filière forêt bois régionale**

Les chiffres clé de la filière Forêt Bois en région Centre-Val de Loire :

**2 700** entreprises et **20 000** emplois.

**10%** du marché de la construction dont **4%** en logement collectif, **6,5%** en logement individuel, **10,4%** en bâtiment tertiaire et public, **17%** en bâtiment industriel et commercial, **20%** des extensions et surélévations.

**217** chaufferies collectives et industrielles, **336** MW installés, **732 000** t/an bois consommé.

**170 230** m<sup>3</sup>/an de sciages et merrains, **1 000 000** m<sup>3</sup>/an de panneaux de particules et d'OSB.

**2,056** Mm<sup>3</sup> de grumes récoltées pour un accroissement estimé à **5,6** Mm<sup>3</sup>/an.

**1** Mha de forêts soit **24%** du territoire.

Forces et faiblesses de la filière :

Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
<b>2ème transformation, construction bois</b>	
Un réseau artisanal d'entreprises de 2ème transformation ayant un bon savoir faire et quelques industriels réactifs	Peu de lien avec la 1ère transformation, centrées sur le marché de la maison individuelle, extension, rénovation
Marchés construction bois et aménagement porteurs : région Parisienne 1er marché national	Marché de la construction chaotique
Matériau ayant de réelles qualités techniques et environnementales, RE 2020, E+C-	Culture et force des lobbys du béton et de l'acier
<b>Bois énergie</b>	
Des perspectives très importantes avec PCAET	Des entreprises n'ayant pas assez de moyens pour croître (BFR) et investir.
Une animation organisée MRBE et au plus près des projets	Petits et moyens projets longs et laborieux à faire émerger, faible prix du Gaz
<b>Travaux et récolte forestière</b>	
Petites entreprises souples	Des entreprises de travaux forestiers fragiles financièrement, soumises aux aléas, perte de savoir-faire, problème renouvellement génération
<b>Première transformation</b>	
Un effort récent de diversification des scieries	Capacité régionale de sciage sous dimensionnée. Augmentation du prix du chêne depuis 5 ans.
<b>Forêt</b>	
Une ressource importante, avec un potentiel de récolte supplémentaire (+50%)	Adaptation au changement climatique
Des chênes de qualité avec une image forte	Propriétaires pas toujours sylviculteurs, Réseau de chemins peu adapté.

Durant le dernier CAP Filière, la filière nationale et régionale s'est stabilisée, consolidée après les années 2010-2014 de crise, mais n'a pas pris l'ampleur qui devrait être la sienne pour répondre aux attentes sociétales. Or ces enjeux sociétaux liés au changement climatique se sont renforcés ainsi que les attentes sociétales exprimées notamment dans les PCAET. De plus, la filière Forêt-Bois s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale d'économie circulaire, vertueuse en matière environnementale mais aussi et de création d'emplois non délocalisables. Elle participe à plusieurs piliers de l'économie circulaire : approvisionnement durable, éco-conception, recyclage ou encore écologie industrielle et territoriale.

**La filière forêt bois doit changer d'échelle pour répondre à ces attentes et enjeux sociétaux :**

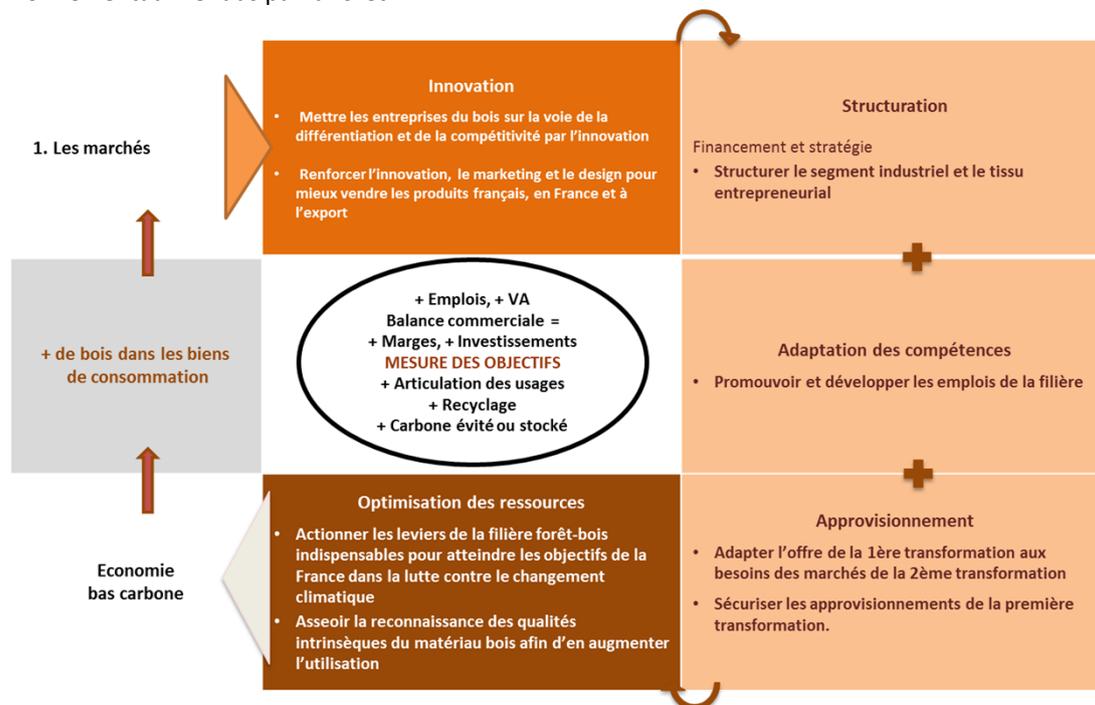
- Etablir la **construction bois associée aux matériaux biosourcés** d'isolation ayant une très faible consommation énergétique (passif) comme **référence économique et technique optimale** pour répondre à la future RE 2020 et à la démarche E+C-. Généraliser l'utilisation du bois dans la construction.
- **Développer très fortement les chaufferies bois** approvisionnées en circuit court avec plus de valeur ajoutée.
- Transformer plus de bois en région, augmenter la valeur ajoutée par **l'innovation et le design** pour développer les emplois ruraux.
- **Récolter plus de bois** notamment en forêt privée pour **stocker durablement le CO<sub>2</sub>** dans la construction et **limiter les risques** biotiques et climatiques.
- Gérer durablement la forêt pour la **renouveler et l'adapter** au changement climatique, **développer la ressource forestière**, pérenniser la **biodiversité, séquestrer plus de CO<sub>2</sub>**.

### 3. Stratégie du CAP Filière Forêt Bois 2019-2023 (4G)

Dans le cadre du **Plan Régional Forêt Bois**, la filière forêt bois a adopté une **stratégie de marché** :

- **Développer les marchés du bois** dans la construction et les aménagements, du bois énergie et de l'emballage bois en **prescrivant** et en faisant la **promotion** des produits et entreprises régionales.
- **Accompagner les entreprises** régionales dans leurs projets de développement en les aidant à **innover**, à s'organiser, se structurer, en les aidant à trouver du personnel compétent par la **promotion des métiers**, emplois et formations de la filière.
- Faciliter les approvisionnements en **développant la récolte** et soutenant les ETF.

- Optimiser l'utilisation et la valorisation de la ressource pour entrer dans une **économie bas carbone** et, pour la filière forêt bois, d'entrer dans un cercle vertueux.
- Alimenter la filière avec des bois régionaux pour générer une **sylviculture productive et environnementale**, **séquestrer plus de CO<sub>2</sub>** et réduire l'effet de serre, **stocker le CO<sub>2</sub>** durablement dans les arbres puis dans le bâtiment, **substituer** des matériaux énergivores et des énergies fossiles par du bois ; maintenir la **biodiversité**, la filtration de l'eau, la réduction de la pollution atmosphérique, la stabilité du climat local ainsi que les autres services sociaux et environnementaux rendus par la forêt.



Les axes stratégiques sont les suivants :

**Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux**

**Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises**

**Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique**

**Axe D : Adapter la forêt au changement climatique.**

La mise en œuvre du programme de **20 actions** qui ont chacune des objectifs définis et chiffrés permettra à la filière forêt bois de mieux **répondre aux attentes sociétales**, en cohérence avec le Plan Régional Forêt Bois.